

	<h1>Conseil communal de Servion</h1> <h2>Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022</h2>	
<b>Présidente :</b>	Mme Christine Mueller	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Philippa King Rojo	
<b>Scrutateur·trice :</b>	Mme Sylvie Gobet	
	M. Eric Dammköhler	
<b>Ouverture de la séance :</b>	19h40	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	49, puis 50
	Quorum :	26
	Présents :	43, puis 44
	Excusés dans les délais :	5
	Absents :	0
	Assermentés en séance :	1
	Majorité de séance :	23

**Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, conseiller·ère·s, membres de la Municipalité, la presse et autres corps officiels, toutes enfin réunies dans la salle de Les Cullayes, après deux ans de réunions à Savigny en raison de la crise sanitaire. Dans le contexte tragique de la guerre en Ukraine, elle souligne la fragilité de ce que l'on croyait acquis pour toujours : la paix en Europe, la prospérité, l'importance et la valeur de notre démocratie qui donne à chacune et à chacun la possibilité de s'exprimer librement et de débattre.

<p><b>1. Appel nominal</b></p> <p>Mme Philippa King Rojo, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p>
<p><b>2. Approbation de l'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p>
<p><b>3. Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2021</b></p> <p>Il n'y aucune remarque ni question. Le PV est approuvé à l'unanimité.</p>

#### **4. Avis de démission**

M. Carlos Alves ayant démissionné avec effet à fin janvier 2021, il s'agit d'assermenter un-e nouveau-elle conseiller-ère et élire (point 11) un-e nouveau-elle scrutateur-trice.

#### **5. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale**

Mme Mary Claude Pittet-Monod, première des viennent-ensuite est accueillie comme nouvelle conseillère. Mme Christine Mueller lui lit le serment, puis lui souhaite la bienvenue.

#### **6. Communications du bureau du Conseil**

- La présidente rend hommage à M. François Guignet, décédé le 22 mars 2022, qui a été très impliqué dans notre commune : ancien syndic, ancien municipal, ancien conseiller communal et membre actif d'un nombre conséquent d'associations locales.
- Elle annonce que M. Gérald Stucki démissionne du Conseil au 30 juin et le remercie du travail fait au sein de la commission de gestion, poste qu'il a occupé jusqu'au jour-même. M. Patrick Allenbach figure en tête de la liste des viennent-ensuite et sera convoqué pour le prochain conseil.
- La présidente relève quelques informations concernant la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) : les bulletins blancs seront désormais considérés comme des bulletins valables lors des votations cantonales et communales (mais non lors des votations fédérales). En outre, l'heure de fermeture des locaux de vote sera harmonisée, avec comme conséquence que tous les bureaux de vote du Canton fermeront à 11h00. De plus, les scrutins communaux auront désormais lieu en même temps que les scrutins fédéraux, soit quatre fois par année.

#### **7. Préavis municipal n° 01-2022 – Remplacement complet du parc de l'éclairage public sur le village de Les Cullayes par du LED ainsi que le contrôle de la stabilité, résistance et la tenue mécanique des mâts, avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 105'000.00**

- Avant d'ouvrir la discussion à ce sujet, la présidente relève une différence entre le titre du préavis municipal où il s'agit d'une autorisation d'emprunter et sa conclusion qui traite de l'octroi d'un crédit avec prélèvement sur fonds. Mme C. Mueller demande plus de précisions à ce sujet afin que le Conseil puisse s'exprimer valablement. Le syndic lui répond qu'il s'agit de deux choses distinctes : en matière de mise en fonds de réserve, c'est le fait de reporter un simple chiffre dans les comptes. En revanche, si l'on ne dispose pas des liquidités, il faut d'abord faire un emprunt pour disposer de l'argent nécessaire.
- M. Olivier Bonvin s'exprime au nom de la commission ad hoc : comme indiqué dans le préavis municipal, le parc d'éclairage public de la Commune de Servion ne répond plus aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et, par conséquent, la Municipalité désire le renouveler en deux étapes, commençant par le village de Les Cullayes.
- La proposition de munir l'éclairage du village d'un système fonctionnant avec un détecteur de proximité s'avère incompatible avec le système de guidage de la Romande Énergie. Si la commission recommande au Conseil d'approuver le préavis municipal, dans un souci d'économie, d'écologie et de santé publique, elle demande à la municipalité de se pencher sur la faisabilité de dégrouper les zones « villa » du reste de l'éclairage (routes et passages piétons) afin de pouvoir éteindre totalement l'éclairage aux heures de nuit, de 1h00 à 5h00 dans ces secteurs.
- M. Eric Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, estime que la demande d'autorisation d'emprunter la somme de 105'000.- fr. est supportable pour les finances de la Commune et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal.

- M. François Henry demande s'il serait pertinent de poser un panneau photovoltaïque au sommet de chaque mât. M. Yves Boand, municipal, répond que, chaque mât étant alimenté, la Municipalité n'a pas étudié le sujet. Il estime que, vu l'immensité de la tâche, ce ne serait pas opportun.
- M. Pierre Fracheboud demande confirmation qu'il sera nécessaire de refaire une nouvelle demande de crédit l'année suivante pour la deuxième partie du travail qui concerne le village de Servion. M. Y. Boand l'affirme.
- M. Christophe Bossel relève que la rédaction du préavis municipal laisse entendre que si le Conseil se trouvait à devoir voter sur une deuxième demande de crédit aux mêmes conditions que celle stipulée dans le présent préavis municipal, le montant total dépasserait le montant seuil de 200'000.- fr., ce qui, dans l'application de la loi sur les marchés publics (LMP) obligerait la Municipalité à obtenir trois offres. Le syndic lui répond que la rédaction du préavis n'est peut-être pas précise dans ce sens mais qu'il va de soi, vu qu'il s'agit du marché public, que ce serait un projet sur appel.
- M. Denis Kaba relève d'une part qu'à la fin de son rapport, la commission ad hoc a formulé une demande par rapport à l'extinction de l'éclairage dans certaines zones du village, en l'occurrence les zones « villa ». Vu que le Conseil vote sur la conclusion du préavis municipal et non le rapport de la commission, comment traiter cette requête ? D'autre part, le préavis prévoit un abaissement programmé de la puissance lumineuse à certaines heures. Il aimerait savoir comment réaliser cette application à l'aune de la demande de la commission. M. Y. Boand répond qu'il ne peut se prononcer puisqu'il faut l'avis du Canton pour intervenir sur le domaine privé.
- Le préavis municipal n° 01-2022 est accepté avec deux abstentions.

**8. Préavis municipal n° 02-2022 – Demande de crédit de Fr. 210'000.00 pour la réfection de la toiture, avec pose de panneaux photovoltaïques, et des façades du bâtiment de la voirie, chemin du Centre 2, Servion et pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur le bâtiment de la Retraite, chemin du Moléson 41, Servion**

- M. C. Bossel, rapporteur de la commission ad hoc, note que M. Y. Boand, municipal, est également employé de l'entreprise Vuilliomonet dont le siège est dans le Canton de Neuchâtel et dont l'offre a été utilisée comme base de discussion.
- La commission félicite la Municipalité pour la qualité du projet et recommande d'évaluer d'autres solutions de comptage, en particulier la solution d'autoconsommation proposée par le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) local, qui a les avantages suivants :
  - Utilisation de compteurs certifiés METAS, plus fiables que les compteurs industriels, et dont la mesure ne peut pas être remise en question par les locataires.
  - Réutilisation possible des compteurs existants sans besoin de modifier les tableaux électriques, donc un peu moins cher.
  - Flexibilité, permettant à un locataire réticent de refuser d'entrer dans la « communauté d'autoconsommation » (CA), ou de changer les bénéficiaires des tarifs préférentiels (de propriétaire à locataire).
  - Prestataire de proximité.
- De plus, la commission propose d'amender le préavis municipal par l'ajout des points suivants :
  - Couvrir l'entier des toits (Voirie et Retraite) de panneaux, ce qui correspond à un budget complémentaire de 30'000 fr.
  - Évaluer au moins trois offres pour les travaux de la Voirie et de la Retraite, permettant entre autres de comparer différentes technologies de comptage pour la Retraite.

- La commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal 02-2022 avec les amendements proposés.
- Pour la commission des finances, M. E. Dammköhler rapporte que selon les calculs effectués et la simulation remise par la Municipalité, la rentabilité de la pose des panneaux photovoltaïques sera effective après 13 à 14 ans. L'installation peut prétendre à la rétribution unique (RU) par Pronovo d'un montant maximum et non garanti estimé à 12'000.- fr. La commission des finances juge que la demande d'accorder à la Municipalité le crédit demandé est totalement justifiée et supportable pour les finances communales et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.
- M. Y. Boand est d'avis que la commission ad hoc a sous-estimé les coûts supplémentaires de sa proposition qui seraient bien supérieurs à 30'000 fr. et ajoute que la pente du toit du bâtiment de la Voirie n'est pas considérée comme optimum car, si la neige perdure, elle peut empêcher la production d'électricité. Un retour sur investissement peut néanmoins être réalisé dans un délai de 13 ans. De plus, cette production augmentée permet de poser une borne et de recharger certaines machines durant la journée – même si ce ne sera pas le cas des véhicules de la voirie qui n'y stationnent que la nuit.
- M. Cédric Matthey propose alors, sous réserve et suite aux discussions qu'il a eues le jour-même au sein de la Municipalité, de couvrir l'entier du toit de la Retraite, ce qui correspond à une somme supplémentaire de 30'000.- fr.
- Le rapporteur de la commission ad hoc, M. C. Bossel approuve la proposition de la Municipalité.
- M. Jouni Heinonen, membre de la commission ad hoc, est de l'avis que dans le contexte actuel qui voit les prix de l'énergie augmenter, il faut effectivement élargir sa vision à plus long terme et ne pas seulement considérer l'auto consommation immédiate.
- La présidente relève que M. Jérôme Berger, membre de la commission ad hoc, ne s'est pas prononcé. Elle demande si la commission a besoin d'un moment de réflexion pour émettre un avis. M. C. Bossel confirme que la commission approuve la proposition de la Municipalité qui est d'investir 240'000.- fr. à la place de la somme initialement annoncée et de couvrir la totalité de la surface du toit de La Retraite. Le mot « Voirie » serait ainsi retiré de la proposition initiale d'amendement.
- Après consultation, la commission des finances estime que la dépense supplémentaire de 30'000.- fr. est supportable pour la Commune.
- M. F. Henry dit ne pas comprendre pourquoi maintenir le chiffre cité de 30'000.- fr. compte tenu d'une diminution de la surface de couverture du toit de la Voirie. M. Y. Boand souligne que le chiffre était sous-estimé. M. Herman Olivetta adhère à la proposition de la Municipalité pour les raisons déjà citées. M. François Clot propose d'augmenter ce chiffre à 60'000.- fr. afin de disposer d'un montant suffisant pour des dépenses supplémentaires. Le syndic assure le Conseil que la Municipalité saura gérer le projet d'une couverture complète de la Retraite avec l'ajout de 30'000.- fr. prévu par l'amendement. M. Y. Boand répond affirmativement à la question de M. P. Fracheboud quant à la rentabilité du projet. Il rappelle qu'il y a quelques radiateurs électriques qui sont à alimenter et ajoute que l'infrastructure est dimensionnée pour l'auto consommation. Mme Rachel Ribet demande ce qu'il en est de l'auto consommation et la possibilité d'y ajouter des accus pour le stockage de l'électricité générée. M. Y. Boand lui répond que le coût des batteries demeure encore trop élevée pour être rentable.

- A l'issue de la discussion, le préavis municipal 02-2022 est accepté à l'unanimité avec l'amendement suivant :
  - Évaluer au moins trois offres pour les travaux de la Voirie et de la Retraite, permettant entre autres de comparer différentes technologies de comptage pour la Retraite.
- et le deuxième amendement :
  - Couvrir l'entier du toit de la Retraite de panneaux, ce qui correspond à un budget complémentaire de 30'000.- fr. pour un total de 240'000.- fr. afin de financer les travaux de la manière suivante :
    - encaissement d'une subvention de Pronovo estimée à 12'000.- fr.
    - recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de 228'000.- fr.
    - amortissement de l'investissement net de 228'000.- fr. sur 20 ans, à raison d'un montant annuel de 12'000.- fr. par le compte n° 35110.331.101, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

### **9. Préavis municipal n° 03-2022 – Partie 1 : Comptes 2021 et**

### **10. Partie 2 : Rapport de gestion de l'année 2021**

- M. Jean-Claude Chamorel, rapporteur pour la commission de gestion 2020, relève l'excellente tenue des comptes de la Commune qui explique le peu de questions d'ordre financier posées par la commission. Ayant visité plusieurs sites de la localité, la commission a constaté l'énorme travail effectué par l'ancienne secrétaire municipale pour trier et classer les archives de la Commune ; a apprécié l'aménagement extérieur des bâtiments avec des arrangements floraux ; relevé le besoin de remettre en ordre les abords de l'étang du Parimbot car il n'est plus possible de s'asseoir sur un banc pour contempler l'eau, le lieu étant envahi de roseaux ; inspecté les travaux routiers en cours sur la traversée de Servion ; admiré le canapé forestier des écoliers et bu le traditionnel café au zoo.
- Après avoir cité quelques chiffres qui figurent dans le compte de fonctionnement, notamment concernant l'excédent de revenus, la marge d'autofinancement, l'endettement par habitant et les emprunts de la Commune, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le rapport de révision et les comptes 2021 ainsi que le rapport de gestion 2021.
- La discussion est ouverte et Mme Corinne Mérat, par ailleurs membre de la commission de gestion, mais n'ayant pu participer à tous les travaux de celle-ci, cite la LC (Loi sur les communes) où il est stipulé que la commission de gestion (avec la commission des finances) est une des deux commissions de surveillance de la Commune. Dans un [document édité par le Canton en 2019](#), il est précisé que la commission de gestion a pour but : « d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie. ». Elle commente que la commission de gestion devrait travailler toute l'année, avec un plan d'action, et non seulement à l'occasion de l'inspection des comptes – afin de mener à bien sa mission qui est de « suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration ». Elle demande au Bureau du Conseil de veiller au respect des instructions cantonales.
- Entièrement d'accord avec les points positifs qui figurent dans le rapport de la commission de gestion, elle souligne toutefois la difficulté qu'a la Municipalité à faire connaître ses actions au public en général et au Conseil en particulier. Partant, elle propose que la Municipalité se dote d'une politique de communication, éventuellement avec le soutien d'un mandataire externe, pour aider la Municipalité à accroître la visibilité de ses multiples décisions et réalisations.
- Le rapport de gestion fait état de l'arrêt de l'utilisation du glyphosate pour l'entretien des chemins de la Commune. Mme C. Mérat demande une mise en conformité avec l'[ordonnance](#)

sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) qui interdit, dans certaines conditions, l'usage à tout produit de synthèse et pas uniquement le glyphosate.

- Par rapport au problème constaté de l'augmentation constante des déchets, notamment compostables, elle suggère la création d'une commission avec, comme mission, d'aider la Municipalité à mener une réflexion approfondie pour inciter les habitants, par exemple, à considérer ces déchets plutôt comme des ressources de jardin.
- M. O. Bonvin souligne que la commission de gestion n'est pas limitée dans le nombre de ses réunions annuelles. Il suggère à Mme C. Mérat de présenter ses propositions sous forme de postulats.
- M. J-Cl. Chamorel ajoute que de façon informelle, il passe de temps à autre à l'administration communale pour s'enquérir des différents projets en cours. Il ne voit pas la nécessité pour la commission de se réunir plus régulièrement de façon formelle, sauf en cas de constatation d'une irrégularité majeure.
- M. Claude Lelièvre, qui dit lire un rapport de gestion de la Municipalité pour la première fois, est impressionné par la qualité de celui-ci.
- Se référant au compte 210.406.200 (Taxes sur les divertissements – Théâtre Barnabé) et le commentaire sur la situation compliquée vécue par cette institution qui s'y reporte, M. J. Berger demande pourquoi seul le théâtre Barnabé a été épargné de la taxe sur les entrées pendant la crise sanitaire. Le syndic lui répond que pendant la pandémie, en 2020, la Municipalité a accordé au Tropiquarium et au Zoo un pourcentage élevé de rabais sur les 2,5% d'entrée qui étaient dus. De plus, pendant cette période, le nombre d'entrées habituelles a fortement augmenté. Seul le restaurant, qui était fermé, a été affecté. En 2021, la Municipalité n'a plus accordé de rabais sur les taxes dues sur les billets d'entrée. En ce qui concerne le théâtre, jusqu'à fin 2021, une convention de 25 ans signée avec la Municipalité de l'époque, fixait le montant supérieur à 10'000 fr., somme qui a toujours été encaissée. Pendant une période de deux ou trois ans, le théâtre a été exonéré totalement de cette taxe. Aujourd'hui, les trois institutions sont à la même enseigne et versent une taxe de 2,5% perçue sur les billets d'entrée.
- Mis au vote, les comptes et le rapport de gestion de l'année 2021, (préavis municipal n° 03-2022, partie 1 et 2), sont acceptés à l'unanimité.

## 11. Élections statutaires

- La présidente décrit brièvement le fonctionnement du Bureau du Conseil communal. À l'exception de la secrétaire qui est élue pour la durée de la législature, (Art. 13 et 14 du Règlement communal), il s'agit d'élire les membres du Bureau, c'est-à-dire les président-e et vice-président-e du conseil, deux scrutateurs-trices et deux suppléant-e-s.
- Les scrutateurs, Mme Sylvie Gobet et M. E. Dammköhler et la scrutatrice suppléante, Mme Rosa Aeschlimann sont réélus par acclamation. M. C. Alves ayant démissionné du Conseil, c'est Mme Claire Sarbach qui se propose et qui est élue en tant que scrutatrice suppléante à sa place.
- M. Erwan Guillet est réélu en tant que vice-président dans une salve d'applaudissements.
- La présidente, Mme C. Mueller, réélue au terme de sa première année de fonction, reçoit des applaudissements nourris et remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

## 12. Informations des délégations aux associations intercommunales

**ASIJ** – Association scolaire intercommunale du Jorat : M. Frédéric Maffei annonce que l'association s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2022. Le nombre d'élèves transporté par la nouvelle compagnie, l'HelvéCie, a, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de gestion, augmenté et totalise actuellement

1710, principalement dû à l'arrivée d'enfants provenant d'Ukraine. La remise des diplômes aux élèves sortant de la onzième année scolaire a lieu le 28 juin 2022 au Théâtre du Jorat. L'ouverture officielle du Collège Gustave Roud est lui programmée au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**AISFE** – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes : M. Bernard Burri annonce qu'il n'a pas de communication importante à transmettre au Conseil.

**ORPC** – Organisation régionale de la protection civile : M. Herman Olivetta annonce que la prochaine séance a lieu le jeudi 30 juin 2022.

**CCSPA** – association intercommunale du Centre collecteur des sous-produits animaux : M. B. Burri. Rien à signaler.

### **13. Communications de la Municipalité**

#### **Administration générale, finances, informatique, police, mobilité**

- M. Cédric Matthey, syndic, annonce quelques dates précisées dans un tout-ménage à venir : la fête du 1<sup>er</sup> août organisée par la Jeunesse ; du 20 juillet au 7 août, un spectacle « Porte-à-Faux » présenté par la compagnie du Théâtre Circulaire à Les Cullayes ; les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, la traditionnelle fête du vin cuit avec une approche modifiée, soit une soirée à fondue, raclette ou éventuellement choucroute.

#### **Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public**

- M. Y. Boand annonce que le tout-ménage qui sera distribué prochainement liste tous les lieux et les dates de chaque tronçon qui sera goudronnée et, par conséquent, fermée dans le village. Le syndic souligne l'importance de lire le tout-ménage concernant la fermeture des routes pour le goudronnage, notamment du Chemin des Planches et le Chemin Ruty qui seront complètement fermés le 7 juillet, et demande aux conseillers de s'assurer que leurs voisins impliqués par les travaux soient au courant.

#### **Police des Constructions, aménagement du territoire, défense incendie**

- M. Jérôme Oberson informe qu'une borne de chargement pour les véhicules électriques sera installée en juillet à Les Cullayes par la société Green Motion – également propriétaire de celle qui se trouve à Servion – et qui encaissera également les bénéfices engendrés.

#### **Forêts - assainissement, service des eaux, protection civile, télé-réseau - Informatique**

- M. Olivier Auberson invite les conseillers à aller voir le canapé forestier qui est maintenant terminé. Concernant l'étang Parimbot, il est soumis à un inventaire de la [loi sur la Géoinformation](#) (LGéo). Tant que l'inventaire est en cours, les subventions sont gelées. De toute manière, il n'est pas possible d'intervenir pendant la période de reproduction de la faune.
- Concernant l'informatique, la Commune est en train de terminer sa certification Cyber-safe avec un audit par un cabinet externe. Cette certification comprend notamment des simulations d'attaques pour évaluer comment les usagers du système informatique réagissent.

#### **Domaines et Bâtiments, Déchets et déchetteries, Cultes**

- Rien à signaler.

### **14. Questions individuelles et vœux**

- M. Jérôme Berger demande si la Municipalité est au courant des problèmes d'horaire concernant CarPostal. Depuis que le service a été repris par la compagnie, il y a eu un nombre conséquent de pannes ou des bus qui, tout simplement, ne se présentent pas. En l'espace de deux ans, il en a compté cinq. M. Alain Petoud ajoute qu'une fois, un bus CarPostal s'est trompé de parcours et ne s'est pas arrêté au Grange Rouge.

Le syndic répond que la compagnie a des problèmes pour trouver le personnel adéquat. Il va reprendre le thème avec CarPostal. Il demande aux Conseillers de signaler tout problème d'horaire constaté en notant bien l'heure et le lieu afin qu'il puisse relayer l'information.

**15. Clôture de la séance :**

La présidente souhaite un bel été à tous.

La séance est levée à 21h30.

Prochaine séance : Lundi 10 octobre 2022 à **19h30** dans la salle communale de Les Cullayes.